

## Compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2015 à 18 H 30

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAULNOT, régulièrement convoqué, s'est réuni **sous la présidence de M. GAUSSIN Christian, maire.**

**Présents :** BARAFFE Jean Pierre, CARISEY Nicolas, DONZE Philippe, DOUMER Sonia, GAUSSIN Christian, GOSZKA Gilles, GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, LOMBARDET Christophe, NOËL Charline, RIBIERE Jean-François, ROPP Michèle.

**Absents excusés :** BARI Pierre BION Arlette (procuration à Mme LEMAZO), DARD Didier (procuration à M.

**GAUSSIN**

**Secrétaire de séance :** BARAFFE Jean Pierre (unanimité)

**Projet éolien : promesse de bail emphytéotique pour les parcelles forestières communales. Pour ce sujet le maire propose un vote à huis-clos, conformément à l'article L2121-18 du CGCT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de siéger à huis clos ;

➤ **12 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mmes BION - LEMAZO)**

**Projet éolien : promesse de bail emphytéotique pour les parcelles forestières communales -**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le contexte du projet éolien sur les communautés de Communes de Villersexel et d'Héricourt.

La société Opale Energies Naturelles a présenté une étude de faisabilité de projet éolien sur le territoire. Une partie du périmètre du projet se situe sur des terrains communaux de la Commune de SAULNOT ; Il est proposé à la commune de signer une promesse de bail emphytéotique dont les conditions ont été exposées lors d'une réunion le 29 juin 2015 à SAULNOT ;

- Considérant la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production électrique utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux et européens, répétés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement ;
- Vu le projet de promesse de bail emphytéotique qui a été transmis au conseil municipal, et qui détaille les contraintes et les intérêts, notamment financiers, qu'implique l'accueil d'éoliennes sur des terrains appartenant à la commune, ce projet étant annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le maire à signer une promesse de bail emphytéotique avec la société Opale Energies Naturelles concernant les terrains communaux.

**VOTE à HUIS CLOS**

➤ **9 VOIX POUR**

**3 voix CONTRE (M. DONZE, Mmes BION, LEMAZO  
2 ABSTENTIONS (Mme DOUMER - M. LOMBARDET)**

Départs de Mme DOUMER à 19 H 50, de M. CARISEY à 20 H (procuration à Mme GOUSSET)

**référendum portant sur le projet éolien**

Le maire donne connaissance de plusieurs lettres concernant le projet éolien :

- Association des amis de la nature
- M. et Mme DAVID Vincent
- Association « que du vent 70 » qui a sollicité de la municipalité l'organisation d'un référendum.

Après en avoir délibéré le conseil municipal se prononce **DEFAVORABLEMENT** à l'organisation d'un référendum.

➤ **4 VOIX POUR (Mmes BION - LEMAZO - MM. DONZE - LOMBARDET)**

**9 VOIX CONTRE**

**Assiette dévolution et destination des coupes 2016** L'agent patrimonial M. Georges GUICHARD présente à l'assemblée l'assiette; la dévolution et la destination des coupes 2016. Tout est validé par le Conseil Municipal.

➤ **Unanimité (13 voix POUR)**

**Assistance au lotissement de l'affouage 2015**

Le maire présente le devis pour l'assistance au lotissement de l'affouage 2015 (sans réception), qui s'élève à 2 320.00 € H.T., présenté par l'O.N.F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis et autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer tout document relatif à cette assistance au lotissement de l'affouage.

➤ **Unanimité (13 voix POUR)**

### **Affouage : tarif du stère**

Le lotissement de l'affouage 2015 est confié à l'O.N.F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconduit le prix du stère pour l'affouage 2015 2016 à 9.60 € H.T.

➤ Unanimité (13 voix POUR)

### **Affouage : règlement 2015-2016**

Le maire communique le règlement pour l'exploitation de l'affouage pour 2015-2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la mise en place de l'affouage. L'attribution s'effectue par feu. Les ayants droit sont des personnes résidant dans la commune.
- approuve le règlement de l'exploitation de l'affouage pour 2015-2016

➤ Unanimité (13 voix POUR)

### **Concours du receveur municipal. Attribution d'indemnité.**

Le Conseil Municipal, décide :

- de demander le concours de receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à THIEBAUD Jean-Pierre, receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires, actuellement fixée à 30.49 € par an.

➤ Unanimité (13 voix POUR)

### **Pacte fiscal et financier communautaire**

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, DECIDE d'accepter le PACTE FISCAL & FINANCIER de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt et d'autoriser le Maire, ou l'un des adjoints, à signer tout acte ou convention s'y référant.

➤ Unanimité (13 voix POUR)

### **Fonds de concours communautaire**

Dans ce cadre, la commune sollicite un fonds de concours en fonctionnement d'un montant de 15 541 € pour le projet suivant : EMBAUCHE D'UN CDD AU SERVICE TECHNIQUE pour faire face à la surcharge de travail actuelle

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal : DECIDE de solliciter, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt pour l'obtention d'un fonds de concours afin de participer au projet

➤ 10 voix POUR 3 VOIX CONTRE (Mmes BION - LEMAZO M. LOMBARDET)

### **Décision modificative N° 2**

- Dépenses 6411 : Personnel titulaire	+15 541.00 €
- Recette:74751 : Particip du GFP de rattachement	+ 15 541.00 €

➤ Unanimité (13 voix POUR)

### **TRANSFERT DE L'ECOLE DE MUSIQUE A LA CCPH AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 - MODIFICATION STATUTAIRE**

Le Maire expose que par délibération N° 84/2015, le Conseil Communautaire dans sa séance du 25 juin 2015 a décidé de doter la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt d'une nouvelle compétence en reconnaissant d'intérêt communautaire l'école de musique d'Héricourt.

Cette prise de compétence entraînant une modification des statuts de la CCPH, le Maire présente le projet des statuts modifiés et invite le Conseil à se prononcer sur la modification de l'article suivant :

#### **« 5.2.6 - Développement d'une politique culturelle d'intérêt communautaire**

Après l'exposé du maire, le Conseil municipal DECIDE d'approuver la modification statutaire telle que susvisée.

➤ 9 voix POUR

2 voix CONTRE (Mmes BION - LEMAZO)

2 abstentions (Mme ROPP M. GOSZKA)

### **Redevance France TELECOM**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la déclaration des installations France TELECOM au 31/12/2014 sur le territoire de la commune.
- autorise le maire, ou l'un des adjoints, à recouvrer la redevance correspondante par titre de recettes.

➤ Unanimité (13 voix POUR)

### ***Élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)***

L'agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour finir de mettre en conformité ses ERP et IOP
- Autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

➤ **Unanimité (13 voix POUR)**

### **Informations**

- Lettre de démission de Mme BION Arlette pour ses fonctions de 4<sup>ème</sup> adjoint
- Droit de préemption urbain : non exercé pour les ventes suivantes : 11 RUE DE MALVAL ET 16 BIS RUE DE LA SCIERIE à SAULNOT, 6 RUE DE VILLERS à GONVILLARS.
- Proposition de convention pour interconnexion avec le syndicat des eaux du Vernoy. Suite aux difficultés générées au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 par la surconsommation du syndicat des eaux des six bœufs, la préfecture, après plusieurs réunions et les services du CD 70 proposent une interconnexion. Une convention sera signée entre toutes les parties concernées. Les termes de cette convention, ainsi qu'une révision des chiffres relatifs aux coûts et tarifications demandent à être approfondis.

Saulnot, le 25 septembre 2015. C. GAUSSIN, maire.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'C. GAUSSIN', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE SAULNOT' at the top, 'R.F.' in the center, and '70400' at the bottom. The stamp also features a small emblem in the center depicting a landscape with a building and trees.

